



FO DGFIP RHONE
165 rue Garibaldi 69401 LYON Cedex 03
Tél : 04 78 63 32 35 - Fax : 04 78 63 32 10

3 rue de la Charité 69288 LYON CEDEX 02
Tél : 04 72.40.77.12 - Fax : 04 72.40.77.13
fo.069@dgifip.finances.gouv.fr

Compte rendu des CAP du 18 OCTOBRE 2012

Tableaux d'avancement à l'échelon spécial d'AAP FIP 1^{ère} classe ANNEE 2013

Les conditions statutaires pour l'accès au grade d'AAPFIP 1^{ère} classe 8^{ème} échelon sont les suivantes :

- **Agent Administratif Principal de 1^{ère} classe 7^{ème} échelon avec au moins 3 ans d'ancienneté**

Cependant l'Administration a rajouté les conditions suivantes :

- **être en fonction à la date de promotion,**
- **avoir été noté au moins une fois dans le grade de sélection,**
- **ne pas avoir fait l'objet d'une procédure disciplinaire ou d'une baisse de note récente.**

Tous les agents qui remplissent ces conditions font partie de la Plage d'Appel Statutaire (P.A.S.).

Compte tenu du nombre très élevé d'agents remplissant les conditions statutaires par rapport aux possibilités de promotions et ce **en raison uniquement des contraintes budgétaires** la Direction Générale a établi une liste de proposés (Plage Utile de Sélection (P.U.S.)) suivant les critères suivants :

- Tous les agents de 61 ans et plus au 31 décembre de cette année sont proposés à l'inscription,
- Les agents nés en 1953 et 1954 susceptibles de faire valoir leurs droits à la retraite au bénéfice du dispositif « carrière longue » et s'engageant à partir avant le 1^{er} juillet 2014, sous réserve de validation de leur dossier de retraite par le service des retraites,
- Les agents susceptibles d'être inscrits au choix normal, compte tenu des possibilités de promotion prévue.

Les représentants FO DGFIP :

- ont rappelé leurs revendications concernant une carrière sans barrage et le passage au 8^{ème} échelon dès que les conditions statutaires sont remplies,**
- ont dénoncé que les agents pouvant postuler au tableau d'avancement soient écartés pour de simples questions budgétaires.**

Dans le Rhône, 37 agents peuvent prétendre au passage au 8^{ème} échelon et seulement 24 sont proposés au niveau local.

Les représentants FO DGFIP

ALEMAN Rémy
BESSION Fabrice

VIGNON Valérie
MALOSSE Thierry